

Assemblée Générale du 10 juin 2008



Compte-rendu de la séance

Etaient présents : voir liste en Annexe 1

Mr RAYNAL, Conseiller Général en charge de l'environnement et Vice-Président du SMEPE, ouvre la séance et rappelle que cette réunion fait suite à la réunion du 3 juin 2008, reportée à ce jour faute de quorum. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, qui représentent plus de la moitié des participants, remercie les anciens ainsi que les Conseillers Généraux d'être présents. Il explique le fonctionnement du syndicat Mixte, notamment en ce qui concerne l'organisation de l'Assemblée Générale.

Rappel de l'ordre du jour :

- Rappel de l'historique, des missions et du fonctionnement du SMEPE
- Bilan des rencontres d'information, de débats et des visites – 1^{er} semestre 2008
- Actions d'éducation à l'environnement et de communication : bilan 2007/2008 et projets
- Projet de support de communication et de sensibilisation sur le vélo
- Proposition de modification des statuts du SMEPE
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration et de la Commission d'Appel d'Offres
- Examen des demandes d'adhésion des communes au SMEPE
- Actualisation de l'autorisation de signature du Président pour les marchés sans formalité préalable
- Actualisation des conventions de mise à disposition du personnel Conseil Général/SMEPE
- Comptes Administratif et de gestion de l'exercice 2007, budget supplémentaire 2008
- Questions diverses

Rappel de l'historique, des missions et du fonctionnement du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMEPE)

Annexe 2

Objectif du SMEPE :

- ➔ **Informé et permettre le débat**
- ➔ **Sensibiliser et éduquer les jeunes**

Rapporteur : Mr RAYNAL présente l'historique, la composition et les missions du SMEPE. Créé en 1991 représentant environ 550 000 habitants, il rappelle que sa vocation est bien de rassembler tous les acteurs de l'Environnement.

Il liste ensuite les missions qui lui sont propres et précise qu'une présentation des réunions, colloques et journées techniques est prévue dans le courant de la séance.

Il faut noter que les associations participant au SMEPE, n'ont pas le droit de vote mais sont associées à tous les débats, réunions et travaux qui se déroulent au sein du Syndicat.

→ **Présentation des réalisations et du fonctionnement du Syndicat Mixte**

Mr RAYNAL présente les thèmes des rencontres d'information, de débat et d'échanges du SMEPE pour montrer combien les sujets abordés sont variés. Il énumère les actions de sensibilisation auprès des jeunes et rappelle le financement et le fonctionnement du SMEPE.

Il précise à ce titre que les informations sur le SMEPE ainsi que les comptes-rendus sont disponibles sur le site suivant :

www.environnement-haute-garonne.fr

Bilan des rencontres d'information et de débat des visites durant le premier semestre 2008

Annexe 3

Mlle BATAILLE (animatrice du SMEPE) présente le bilan des 3 conférences et des 2 journées techniques du 1^{er} semestre 2008.

Elle précise qu'en règle générale le taux de participation concernant les visites proposées par le SMEPE est élevé, que le nombre de places est limité et qu'il convient de s'inscrire rapidement. Le graphique proposé dans l'annexe 3 qui reprend l'évolution croissante de la participation aux réunions depuis 2002 amende en ce sens.

Mlle BATAILLÉ rappelle que les comptes-rendus de ces visites ainsi que les archives 2006 et 2007 sont disponibles sur le site internet cité ci-dessus. Elle précise que ce site est tout nouveau et demande à tous de ne pas hésiter à faire part au service, des remarques concernant les améliorations qui pourraient y être apportées.

A l'issue de ces présentations M. RAYNAL reprend la parole et demande aux membres présents et surtout aux nouveaux élus s'il est nécessaire d'apporter des précisions sur le fonctionnement du SMEPE.

Ouverture du débat et des échanges

Mr BONHOMME, Elu de FROUZINS demande si la Commune de Toulouse a prévu d'adhérer au SMEPE.

Mr RAYNAL précise que des échanges entre la Mairie de Toulouse et le Syndicat Mixte sont en cours mais que rien n'est encore défini pour le moment. Il rappelle qu'en principe, le Syndicat ne communique pas sur l'adhésion d'une commune tant que la délibération de celle-ci n'a pas été réceptionnée.

Mr MARTINEZ, Elu de LABARTHE SUR LEZE demande si le SMEPE aide les communes en mettant à disposition de celles-ci, du personnel technique. Mr RAYNAL précise que le SMEPE n'a pas vocation à être Bureau d'Etudes auprès des Collectivités. Il intervient plutôt en termes d'information et d'échanges.

Pour cette problématique, il rappelle l'existence de l'Agence Technique Départementale (A.T.D) qui peut intervenir dans certains cas et le Service Départemental des Eaux et de l'Assainissement (S.D.E.A.) pour les questions d'assainissement par exemple.

Mr RAYNAL souligne qu'à chaque renouvellement du SMEPE, cette question importante est posée, elle permet ainsi d'informer les nouveaux élus sur les limites d'action du Syndicat.

Mme SERRE, Elue de MONTRABE demande des précisions concernant la mission du SMEPE inscrite dans ses statuts, de coordination des actions des différents secteurs d'activité dans le domaine de l'environnement.

Mme VEZIER, Chef du Service Environnement précise que la mise en œuvre de cette coordination se traduit au travers de chacune des missions du SMEPE :

- Les rencontres d'information et de débat organisées par le SMEPE rassemblent divers acteurs de l'environnement : élus locaux, représentants associatifs, institutions et services de l'Etat, ... et font appel à des intervenants spécialisés en fonction de la thématique abordée. Elles ont pour but de favoriser le débat et les échanges d'expériences et de points de vue entre tous ces acteurs.
- Dans le cadre de la création d'un outil pédagogique de sensibilisation à l'environnement, le SMEPE attache une grande importance à la concertation et à la prise en compte des attentes du corps enseignants et des membres du SMEPE. Il met en place un comité de suivi, composé d'élus, d'associations, de représentants de l'Education Nationale ..., chargé de définir le cahier des charges de l'outil et de suivre les différentes étapes de sa réalisation.
- Enfin, le Conseil Départemental des Jeunes constitue un espace d'expression et d'action ouvert aux collégiens du département ; il permet d'élaborer des supports de sensibilisation à l'environnement et au développement durable destinés à l'ensemble des collèges du département.

Mme LOUBET, Elue de VIEILLE TOULOUSE demande si le SMEPE s'est déjà intéressé aux nuisances environnementales et sanitaires induites par les lignes Haute Tension. Mr RAYNAL indique qu'un thème similaire a déjà été abordé par le SMEPE : les risques liés à la téléphonie mobile. Au vu des récents rapports sur la question, le sujet des lignes Haute Tension peut effectivement être mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion thématique.

Mme VERDIER, Directrice de la Direction de l'Agriculture du Développement Rural et de l'Environnement (DADRE), rappelle que le thème concernant les problèmes liés à la haute tension avait été évoqué lors des débats pour le passage de la ligne HT dans le Val Louron. Une séance spéciale avait alors été organisée sur le sujet.

Mr RAYNAL reprend la parole et invite les participants à proposer les thèmes qu'ils souhaitent voir aborder lors des réunions techniques. Il précise que sur ces deux dernières années la pertinence des thèmes choisis, a contribué à une forte augmentation de la participation. Chaque thème que ce soit le photovoltaïque, les bio carburants ou encore l'énergie, a été abordé de manière la plus large et la plus complète possible en essayant de reprendre tous les enjeux, économiques, environnementaux, sociaux mais également juridiques.

→ Liste des thèmes proposés lors de l'Assemblée :

Mr TROCH, Elu de FONSORBES, mais également Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du TOUCH, propose d'aborder les aspects législatifs concernant la réglementation et la police de l'eau. Cette demande est liée à la qualité passable de l'eau constatée dans les cours d'eau, due aux rejets des stations d'épuration ou des privés.

Mr FAGUET, Elu de CAZERES, demande que soient abordés également concomitamment avec le sujet cité ci-dessus, les types de traitement existants les plus aptes et les plus rentables concernant l'eau potable.

Mr POUJOL, Elu de MONDONVILLE, rebondit sur le thème précédent et regrette la faible utilisation de la production Hydroélectrique en Haute Garonne alors que c'est une production très intéressante d'énergie. Il propose également de travailler sur le thème lié à l'utilisation des divers pesticides et herbicides et des conséquences sur les sols, l'air et l'eau.

Mr MATEO, Elu de SAINT ALBAN, propose d'aborder la réhabilitation et la réalisation des bâtiments en Haute Qualité Environnementale (HQE).

Mme POUVILLON, Elue de MONTAIGUT SUR SAVE, souhaite travailler sur l'intégration de la protection de l'environnement dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Mr RAYNAL précise que ce thème pourra être étendu au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) par exemple ou autres procédures d'urbanisme.

Mr FONT, Elu de PAULHAC, demande un point d'information sur les OGM compte-tenu des nouvelles dispositions qui ont été prises dernièrement.

Mme POUX, Elue de RIEUMES, propose d'aborder le thème de la gestion de la forêt en Haute Garonne.

Mr Khalil AL-YAKOOB, Elu de LEGUEVIN, demande s'il ne serait pas possible de réaliser une méthodologie « type » qui serait mise à disposition des communes, pour l'élaboration d'un Plan Communal d'Environnement ; ce document pourrait constituer un référentiel des actions à mener par les Elus mais également par les Citoyens dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Mr MARTINEZ, Elu de LABARTHE SUR LEZE, propose d'étudier des techniques limitant la pollution de l'air intérieur dans les locaux municipaux, soit par l'utilisation de matériaux certifiés (par exemple du mobilier en bois FSC¹), soit par la dépollution par les plantes.

Mme QUINTARD, Elue de MONTASTRUC LA CONSEILLERE, souhaite que le SMEPE organise une rencontre-débat sur l'Agenda 21, son élaboration à l'échelon communal voire de l'intercommunalité. Mr RAYNAL rappelle que l'Agenda 21 dépasse très largement les questions environnementales. On peut bien entendu aborder le thème par le biais de l'environnement et de l'énergie pour ensuite l'étendre aux autres piliers du développement durable.

Mr DINTILHAC, Elu de LABASTIDE CLERMONT, souhaite aborder le thème des Assainissements Autonomes regroupés.

Mr PAULIN, Elu de PLAISANCE DU TOUCH, demande si plutôt qu'une réunion d'information il ne serait pas possible de créer sur le site internet du SMEPE une sorte de forum qui permettrait entre élus locaux d'échanger des expériences et des idées au niveau « des achats durables » par exemple. Mr RAYNAL confirme que pour le moment le site du SMEPE n'est pas équipé d'un forum en raison de la nécessité « d'un régulateur » mais que ce point sera étudié par les services.

Mme HUSSON, Elue de LACROIX FALGARDE, souhaiterait échanger avec d'autres communes sur les problèmes liés à la gestion des déchets des services municipaux, (gravats, déchets d'amiante, stockages anarchiques...). Certains collègues auraient-ils des solutions à proposer ?

Mr FARCOT Elu de DEYME, propose d'aborder le problème de récupération des eaux de pluie.

Mr RAYNAL précise qu'au-delà des réunions thématiques, des déplacements sont envisageables et demande aux membres présents si en terme de visites sur le terrain, d'installations ou de structures particulières, ils ont des souhaits particuliers à faire connaître au SMEPE.

Mr GUILLET, Elu de DAUX, propose de visiter des installations d'éoliennes de petite taille, sachant que les grands parcs ne sont pas faciles à installer et à adapter partout.

¹ FSC : Forest Stewardship Council (label de forêt gérée sur des critères de développement durable)

Mr RAYNAL confirme que le SMEPE s'est effectivement déjà déplacé sur des parcs éoliens de très grandes tailles dans l'Aude.

Une participante propose un déplacement sur la problématique de traitement des boues; M. Christian TROCH précise que sur la commune de FONSORBES, il existe une unité de séchage des boues, il invite le SMEPE à venir visiter le site.

M. TOURNIER (ADEQVAAR) souhaite dans le cadre de la production hydroélectrique, visiter une centrale « au fil de l'eau ». Mr RAYNAL propose un déplacement à la centrale hydroélectrique du lac d'OO, au printemps prochain.

A l'issue de ce débat, Mr RAYNAL précise que le SMEPE peut également aborder le problème lié à la gestion et au fonctionnement des carrières, ainsi que la relation entre l'extraction de granulats et l'environnement.

Actions d'éducation à l'environnement et de communication : Bilan 2007/2008 et projets

Annexe 4 & 5

Mr RAYNAL propose de poursuivre sur une vision globale des actions d'éducation à l'environnement qui se sont déroulées sur 2007/2008 durant l'année scolaire, en particulier avec les collégiens.

→ Conseil Départemental des jeunes pour l'Environnement (CDJE)

Rapporteur : Mr CALLE, responsable du CDJE, fait un bref rappel sur son fonctionnement et ses objectifs. Composé en moyenne de 25 à 30 collégiens issus du département, le CDJE a pour but de les former aux problématiques de l'environnement et plus largement du développement durable mais également de les accompagner dans la réalisation d'outils pédagogiques et d'actions qui sont ensuite diffusés dans les collèges. Le mandat au sein du CDJE est de deux ans durant la 4^{ème} et la 3^{ème}. A chaque renouvellement, les principaux des collèges de tout le département sont sollicités, ce sont les équipes enseignantes qui proposent des élèves. Aujourd'hui 22 nouvelles candidatures ont déjà été reçues dont 10 nouveaux collèges qui ne participaient pas lors du dernier mandat. Le prochain thème de travail sera défini dans le courant de l'été par les animateurs du CDJE.

A titre d'exemples, Mr CALLE cite le film qui avait été réalisé avec les animateurs Fred et Jamy, « Ma planète total respect » ou la mise en place d'un sentier de découverte en forêt départementale de Buzet qui leur a permis de découvrir l'écosystème forestier; plus récemment la réalisation d'un album « photos choc » présentant des photos sur les différentes thématiques environnementales et les gestes « éco citoyen » qui peuvent contribuer à résoudre les problèmes de pollution.

Mr CALLE apporte des détails sur les actions qui ont été réalisées cette année avec les 24 collégiens qui arrivent au terme de leur 2^{ème} année de mandat. Ils avaient choisi l'année dernière de travailler sur la réalisation d'un DVD sur le développement durable élargissant ainsi leur domaine d'action. Les thèmes et la structure du DVD reprennent les grandes problématiques (gestion de l'eau ou des déchets, l'agriculture, l'énergie, les déplacements et les milieux naturels), en les analysant au travers des critères du développement durable. (Social, économique, environnemental).

Ce DVD en cours de finalisation sera mis à disposition de tous les collèges à la rentrée prochaine et sera présenté lors de l'Assemblée Générale de décembre 2008. Cette année, ils ont eu 8 séances de travail dont 3 visites ont été filmées ou photographiées et ont servi d'illustration pour le DVD.

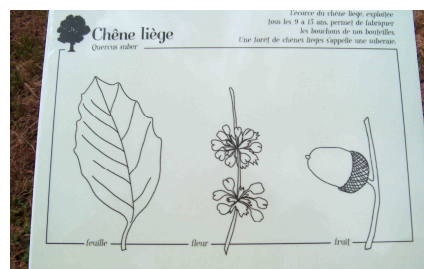
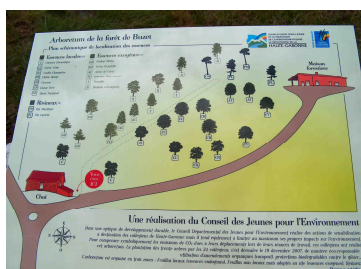
Cette réalisation répondait à un véritable besoin mais également à une demande des enseignants puisque la problématique du développement durable est inscrite au programme scolaire depuis 2004/2005. Le choix du support est lié à la cible visée « les collégiens », qui cherchaient à avoir un support ludique et interactif permettant à la fois une utilisation individuelle et également collective pour des débats menés par des enseignants en classe.



Cette photo a été prise lors de leur dernière séance qui s'est déroulée en forêt départementale de Buzet où ils ont présenté l'état d'avancement pratiquement achevé de leur DVD à Monsieur le Président du Conseil Général et au SMEPE.

La liste des sorties reprenant le choix des problématiques air, eau, transport et milieux naturels se trouvent dans l'annexe 4 jointe au présent rapport.

Autre action du CDJE : la plantation d'un arboretum en forêt départementale de Buzet, dont l'objectif était de compenser les émissions de CO2 qui ont été émises lors du déplacement des collégiens du CDJE tout au long de leur mandat. Pour information ils ont parcouru au total 15 000 Km représentant 3 T de CO2 émis. Cet arboretum est une création et une volonté des collégiens qui ont été accompagnés par une société spécialisée. A l'entrée de l'arboretum, situé à proximité du sentier de découverte, on peut trouver un panneau expliquant leur démarche avec un plan global de la plantation. Au pied de chaque arbre on peut trouver un panneau descriptif qui comporte la feuille, la fleur, le fruit ainsi qu'une petite anecdote sur l'essence.



Mme VEZIER (chef du service Environnement au Conseil Général) précise que cet arboretum sera entretenu par les agents départementaux qui se trouvent en permanence sur le site.

Mr Khalil AL-YAKOOB, Elu de LEGUEVIN, demande si une relation entre le CDJE et les Conseils Municipaux des Jeunes qui existent dans les mairies ne pourrait pas être mise en place pour échanger des expériences.

Mr TROCH, Elu de FONSORBES, demande si à travers le CDJE et le Conseil Général, il pourrait y avoir un lien avec la classe « Environnement » du collège Cantelauze pour les aider à trouver une solution par rapport à leur réalisation de cette année. Cette classe a planté une haie à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement et se pose le problème de l'accès au collège durant la période estivale. Afin de préserver leur réalisation, un entretien et un arrosage réguliers seront nécessaires.

Mme VERDIER, Directrice de la Direction de l'Agriculture du Développement Rural et de l'Environnement (DADRE), sur l'aspect pratique propose à Mr TROCH de se rapprocher de la Direction de l'Education et des Equipements Scolaires du Conseil Général qui est l'interlocuteur des principaux des collèges.

La haie étant plantée à l'intérieur du collège, les problèmes d'entretien ultérieur sont effectivement à réfléchir avec les responsables des équipes techniques départementales. Elle conseille dans un premier temps d'informer les services techniques de l'existence de cette haie.

Sur l'aspect relation entre les « clubs environnement » et le SMEPE, Mme VERDIER rappelle que le CDJE est né à l'initiative du Conseil Général, à la demande d'enseignants ayant créés des clubs environnement.

Par ailleurs, le SMEPE associe les équipes pédagogiques des collèges, à la fois au travers du CDJE (professeurs référents) et dans le cadre de l'élaboration des outils pédagogiques.

Mr SAVELLI, Elu de AUZAS, demande la répartition entre les collèges dits ruraux, et ceux dits urbains, qui composent le CDJE.

Mme VEZIER précise qu'en règle générale la représentation du CDJE est bien répartie sur l'ensemble du département.

→ **Diffusion et nouveaux outils pédagogiques**

Rapporteur : Mlle BATAILLE, rappelle que les supports pédagogiques proposés essentiellement aux collèges, sont accessibles aux communes ou aux associations du SMEPE. Ces outils se déclinent sous plusieurs formes :

- des expositions
- des supports multimédias
- des mallettes
- des animations
- des supports divers (affiches, chartes, plaquettes...)

Ils reprennent bien évidemment les problèmes liés à l'environnement comme les déchets, le bruit, l'énergie, l'eau etc. 41 collèges au cours de l'année scolaire 2007/2008 ont demandé à bénéficier de ces outils. Au palmarès on constate que ce sont les expositions et les supports multimédias qui ont le plus de succès. A noter que l'exposition sur le thème de l'énergie disponible seulement depuis le mois de mai, a déjà été demandée par 4 collèges.

D'année en année on note une progression significative des demandes de ces outils pédagogiques qui sont mis à disposition gratuitement, livrés et installés par deux agents du service environnement.

Ils peuvent être également prêtés dans d'autres organismes que ce soit des associations ou des collectivités et tout autre établissement scolaire (école, lycée ...) ou même des entreprises. Ces demandes « autres bénéficiaires » sont également en forte progression cette année (28 au lieu de 18 les années précédentes).

Il faut savoir que le SMEPE dispose de plusieurs exemplaires de chaque exposition, ce qui permet de répondre à plusieurs demandes en même temps, sachant que les collèges restent prioritaires.

Dans le cadre de différents salons auxquels participe le Conseil Général, Mlle BATAILLÉ rappelle ceux dans lesquels est intervenu le SMEPE pour présenter ses actions :

- Forum des métiers en mars (Toulouse Mirail)
- Foire Internationale en avril (Toulouse Parc des Expositions)
- Journée de la prévention vélo en mai (Toulouse Amouroux)
- Journées Nature – Village en mai (Portet)

Pour revenir sur le site internet, Mlle BATAILLÉ précise que celui-ci a été mis en ligne depuis décembre 2007. Depuis ces 6 premiers mois, 3 000 visiteurs différents l'ont consulté. Vous y trouverez les informations générales, les statuts, la composition du SMEPE mais également des informations plus ponctuelles sur les visites, l'organisation des réunions etc.

Adoption des rapports

Projet de support de communication et de sensibilisation sur le vélo

Rapporteur : Mr CALLE. En matière de sensibilisation à la pratique sécurisée du vélo, le SMEPE, en partenariat avec le Conseil Général, développe deux types d'animations auprès des élèves de 5^{ème} et de 6^{ème} dans le cadre de la charte du collégien à vélo : la 1^{ère} action «Les clés d'une pratique cyclable sécurisée» donne des conseils sur les équipements, les entretiens et la sécurisation du vélo, et la 2^{ème} «Le vélo dans une perspective de développement durable» compare les avantages du vélo par rapport à d'autres modes de déplacement notamment motorisés.

Pour compléter ce dispositif et offrir aux collégiens une sensibilisation ludique au code de la route appliqué aux cyclistes, les services proposent de lancer une consultation pour la réalisation d'un « simulateur vélo » avec deux objectifs : pédagogique et touristique. Cet outil se présentera sous la forme d'un « home trainer » avec écran qui permettra de parcourir un tracé virtuel durant lequel les jeunes recevront des conseils sur le code de la route et les bons comportements du cycliste pour la partie pédagogique. Pour la partie touristique la valorisation des parcours cyclables départementaux seront représentés sous la forme de films.

Les crédits inhérents à cette action sont prévus dans le budget en cours.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

Nota : Dans le cadre de ces actions, Mme MASSIOT, Elue du FAUGA, demande si les services ont pensé à adjoindre des informations concernant le ramassage scolaire à vélo de type «vélo bus» comme cela se pratique sur certaines communes, dans la mesure où les outils du SMEPE sont également disponibles dans les communes.

Mr CALLE rappelle que la pratique «vélo bus» est plus destinée au public du primaire, moins autonome que les collégiens. Mme VEZIER précise que les outils du SMEPE sont prioritairement destinés à un public de collégiens. En ce qui concerne les primaires, il est préférable de se rapprocher des communes.

Proposition de modification des statuts du SMEPE

Rapporteur : Mr RAYNAL. Afin de garantir un fonctionnement plus souple et efficace pour les collectivités membres, il est nécessaire que le délégué titulaire puisse être suppléé en cas d'empêchement par un élu de sa propre Collectivité. En conséquence il convient de modifier l'Article 15 des statuts concernant la composition de l'Assemblée Générale.

«(...) Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements membres désignent chacune un délégué titulaire **et un délégué suppléant** (...)»

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration et de la Commission d'Appel d'Offres

→ Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Rapporteur : Mlle BATAILLE rappelle que le Conseil d'Administration est constitué de deux collèges, 15 Conseillers Généraux qui ont été désignés par l'Assemblée Départementale et 15 élus des collectivités qui doivent être désignés lors de cette séance.

A l'issue de l'appel à candidature par le biais de l'Association des Maires de Haute Garonne ou encore par retour des courriers qui vous ont été adressés directement, 19 candidats ont été identifiés.

Il convient d'en retenir 15 pour le 2^{ème} collège du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, sont proposés les membres suivants :

- | | |
|---|--------------------|
| • Khalil AL-YAKOOB – Conseiller municipal | Léguevin |
| • Françoise EMERY – Conseiller municipal | Ayguesvives |
| • Michel FAGUET – Conseiller municipal | Cazères |
| • Alain FONT – Adjoint | Paulhac |
| • Olivier GUIBERT – Conseiller municipal | Escalquens |
| • Jean-Jacques MARTINEZ – Adjoint | Labarthe-sur-Lèze |
| • Patrick MASSARUTO – Maire | Longages |
| • Joël OLIVIER – Conseiller municipal | Labège |
| • Odile POUVILLON – Conseiller municipal | Montaigut-sur-Save |
| • Jean-Louis PUISSEGUR – Maire | Pointis-Inard |
| • Thierry SAVIGNY – Maire | Montberon |
| • Marc TARDY – Conseiller municipal | Saint Lys |
| • Nicolas TOMASI – Adjoint | L'Union |
| • Marie-Thérèse TRECCANI – Adjoint | Merville |
| • Jean-Philippe VIDAL – Conseiller municipal | Balma |

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

→ Renouvellement des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Mr RAYNAL. A l'issue de l'appel à candidature 5 candidats titulaires et 4 suppléants ont été identifiés. Il convient de retenir 3 titulaires et 3 suppléants.

Après en avoir délibéré, sont proposés les membres suivants :

Titulaires :

Michel FAGUET – Conseiller Municipal	Cazères
J-Jacques MARTINEZ – Adjoint	Labarthe/Lèze
Jean-Philippe VIDAL – Conseiller Municipal	Balma

Suppléants :

Jean-Louis PUISSEGUR – Maire	Pointis-Inard
Françoise EMERY – Conseiller Municipal	Ayguesvives
Marie-Thérèse TRECCANI – Adjoint	Merville

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

Examen des demandes d'adhésions des communes

Rapporteur : Mlle BATAILLE. Après les élections, une note d'information sur le SMEPE a été adressée à toutes les communes de Haute-Garonne. Suite à ce courrier, les 22 communes suivantes ont fait part de leur souhait à d'adhérer au SMEPE :

- Aignes – 193 hab.
- Aigrefeuille – 767 hab.
- Artigue (D) – 34 hab.
- Belbèze de Lauragais – 101 hab.
- Bourg d'Oueil (D) – 10 hab.
- Boussens – 833 hab.
- Cirès (D) – 8 hab.
- Folcarde – 86 hab.
- Gouaux de Larboust – 65 hab.
- Gourdan Polignan (D) – 1192 hab.
- Labastide Clermont (D) – 646 hab.
- Labruyère Dorsa (D) – 259 hab.
- Les Varennes – 198 hab.
- Milhas – 140 hab.
- Montberaud (D) – 166 hab.
- Nizan – Gesse – 84 hab.
- Noueilles – 234 hab.
- Peyrissas – 82 hab.
- Puydaniel (D) – 318 hab.
- Roquesérière – 615 hab.
- Saint-Loup en Cges (D) – 40 hab.
- Segreville – 143 hab.

(D) Délibération déjà reçue

Avec ces 22 nouvelles communes, le SMEPE comprend 262 communes adhérentes. Les nouvelles communes s'acquitteront de leur cotisation à compter de 2009, sur la base de 0.08€/hab./an, soit un apport supplémentaire d'environ 390 €.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

Actualisation de l'autorisation de signature du Président pour les marchés

Rapporteur : Mr RAYNAL. Par délibération du 13 mai 2004, l'Assemblée Générale a donné délégation à Monsieur le Président du SMEPE pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés « sans formalité préalable » en raison de leur montant.

Vu le décret n° 2007-1850 du 26 décembre 2007 modifiant les seuils applicables aux marchés passés en application du code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 du 06 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et aux contrats de partenariat, il convient de réactualiser la délégation citée ci-dessus et de dire que les délibérations précédentes seront annulées.

La valeur du seuil approuvé par délibération le 13 mai 2004 de 230 000 € HT puis le 08 juin 2006 de 211 000 € HT doit à nouveau être réactualisée au nouveau montant de 206 000 € HT.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

Actualisation des conventions de mise à disposition du personnel Conseil Général/SMEPE

Les propositions d'avenants sont jointes en Annexe 6

Rapporteur : Mr RAYNAL. Pour renforcer l'équipe d'animation du Conseil Départemental des Jeunes pour l'Environnement, un nouvel animateur vient d'être recruté par le Conseil Général sur un grade de rédacteur.

Il convient donc de réactualiser d'une part la convention générale de mise à disposition des moyens humains et matériels entre le Conseil Général et le SMEPE et d'autre part la convention spécifique concernant la mise à disposition du SMEPE de personnel du Conseil Général.

"Le Conseil Général met partiellement à disposition du SMEPE, le personnel suivant :

<i>Grade FPT</i>	<i>Taux de mise à disposition (d'un temps complet)</i>	<i>Fonctions</i>
<i>1 ingénieur</i>	<i>30 %</i>	<i>Pilotage général du SMEPE et interface avec le Président</i>
<i>1 ingénieur</i>	<i>50 %</i>	<i>Supervision du CDJE</i>
<i>1 technicien supérieur</i>	<i>90 %</i>	<i>Animation et gestion du SMEPE</i>
<i>1 rédacteur</i>	<i>50 %</i>	<i>Suivi juridique des procédures</i>
<i>1 adjoint technique</i>	<i>90 %</i>	<i>Planning de mise à disposition des outils pédagogiques ; logistique du CDJE</i>
<i>1 adjoint technique</i>	<i>80 %</i>	<i>Transport et installations des outils pédagogiques</i>
<i>1 adjoint technique</i>	<i>50 %</i>	<i>Animation du CDJE</i>
Nouveau : <i>1 rédacteur</i>	<i>50 %</i>	<i>Animation du CDJE</i>
<i>1 adjoint technique</i>	<i>30 %</i>	<i>Animation du CDJE</i>
<i>1 adjoint administratif</i>	<i>50 %</i>	<i>Comptabilité et secrétariat</i>

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

Compte Administratif et compte de gestion de l'exercice 2007

Jointes en Annexe 7

Rapporteur : Mlle BATAILLE. Le Compte Administratif et le Compte de Gestion pour l'exercice 2007 (dont les tableaux de synthèse sont joints en annexe du présent compte-rendu) sont présentés comme suit :

Balance générale :

- Résultat de fonctionnement : excédent de 78 057.07 €
- Résultat d'investissement : excédent de 177 305.30 €
- Résultat de clôture : 255 362.37 €

Il est donc proposé :

- d'approuver le Compte Administratif pour l'exercice 2007
- d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2007, en parfaite adéquation avec le Compte Administratif

- de reporter l'intégralité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 de 78 057.07 € en part affectée à l'investissement pour 71 057,07 € (virement à la section d'investissement) ; les 7 000,00 € restant, étant reportés à la section de fonctionnement de l'exercice 2008

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

Proposition de budget supplémentaire 2008

Joint en Annexe 8

Rapporteur : Mlle BATAILLE. Il s'agit d'effectuer un réajustement par rapport à la proposition budgétaire initiale votée en décembre dernier comme suit :

- La section de **Fonctionnement** s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **78 057,07 €**.
- La section d'**Investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **248 362,37 €**.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

Nota : Mr FARCOT, Elu de DEYMES demande si le budget des actions pédagogiques peut être affecté à des appuis ou à des projets qui pourraient être développés dans des communes.

Mr RAYNAL confirme que le budget du SMEPE ne permet pas de répondre à ce genre de demandes en raison du nombre important de communes. Si une réflexion était menée dans l'avenir, il faudrait qu'elle s'encadre de critères très spécifiques pour être une action « multipliable » et non par rapport à un projet communal.

Questions Diverses

Pour répondre à la question de Mr TOURNIER (ADEQVAAR) qui souhaitait savoir si le Conseil Général s'occupe des sentiers pédestres de randonnée, Mme VERDIER précise qu'à sa connaissance le Conseil Général gère ce sujet avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT) qui a en charge l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Mr LAUR, Conseiller Général du Canton de Montastruc la Conseillère et Président du CDT, confirme que les chemins de randonnée doivent être pris en compte dans le PDIPR. Toutefois le CDT apporte son expertise au-delà de cette formalisation.

Election du Bureau

En présence uniquement des membres du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 22 des statuts du SMEPE, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, les représentants au Bureau, à savoir : Le président du Syndicat Mixte, deux Vices Présidents représentant chacun un collègue et un secrétaire.

Après en avoir délibéré, sont proposés les membres suivants :

Président : M. Pierre IZARD, Président du Conseil Général
Vice-Présidents : M. Claude RAYNAL, Conseiller Général,
Secrétaire chargé de l'environnement
M. Michel FAGUET, Conseiller Municipal de Cazères
Secrétaire : M. Jean-Louis PUISSEGUR, Maire de Pointis-Inard

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mr RAYNAL remercie les participants et lève la séance à 19 h 30

Vu et transmis

Annick VEZIER

Christine DIVOUX

Le Secrétaire chargé de l'Environnement,
Vice-Président du SMEPE,

Claude RAYNAL

Le Président du SMEPE,

Pierre IZARD